

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr. Six mois 16. Trois mois 8.

Poste: Un an 35 fr. Six mois 18. Trois mois 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

annonces, la ligne 20 c. Réclames 30. Faits divers 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 FÉVRIER

ASSURANCES PACIFIQUES

Aujourd'hui, les nouvelles sont à la paix.

On télégraphie de Vienne au Journal des Débats:

« Je tiens de bonne source que le cabinet de Berlin a donné à Vienne et à Saint-Petersbourg l'assurance qu'il ne prendrait pas l'initiative d'une guerre contre la France. »

D'après une dépêche de Munich que publie la France, il est faux que les commandants des corps d'armée d'Alsace-Lorraine, de Bade et de Bavière aient reçu l'ordre de venir à Berlin.

Le prince est entièrement rassuré sur la situation, pour ce qui regarde les relations de l'Autriche avec la Russie et celles de l'Allemagne avec la France.

Comme général en chef de l'armée bavaoise et gendre de l'empereur d'Autriche, le prince Léopold est parfaitement en mesure de connaître la situation.

On télégraphie de Berlin, 4 février:

« On ne sait rien, dans les cercles financiers, de l'intention du gouvernement de faire un emprunt de 300 millions de marks. Le Conseil fédéral n'a pas eu jusqu'à présent à délibérer sur cette proposition. »

La Gazette de Cologne dément du reste la nouvelle d'un emprunt. Elle dit aussi que la présence à Berlin du général de Witzendorf, commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée, et du général-lieutenant de Hilgers, commandant la 15<sup>e</sup> division à Cologne, s'explique par ce fait que ces généraux devaient remercier l'empereur des décorations qu'il leur a accordées lors de la fête des ordres, et qu'il n'est nullement question de conférences militaires. »

L'empereur Guillaume, à la suite d'une légère indisposition, a gardé le lit hier matin. A une heure, il s'est levé et a paru à la fenêtre du palais.

LA GUERRE. — Sous ce titre, nous lisons dans le Journal des Campagnes:

« Les nouvelles les plus alarmantes, répandues surtout dans les départements, en vue de favoriser certaines spéculations inavouables, continuent à circuler. »

Aujourd'hui, comme dans notre numéro du 4<sup>e</sup> janvier, nous disons à nos abonnés: méfiez-vous, on veut vous faire peur, pour vous exploiter.

Pour nous, nous ne craignons pas de nous répéter et d'affirmer à nouveau, ce que nous savons vrai:

« Nous n'aurons pas la guerre! » LE BAILLY.

A LA CHAMBRE

La journée parlementaire d'hier a été moins agitée; mais les inquiétudes persistaient.

Un grand nombre de députés stationnent ou se promènent dans la salle de la Paix. De vives discussions mettent aux prises les optimistes et les pessimistes.

On se jette sur la moindre nouvelle, on la tourne et retourne, on l'explique, on la commente, on l'augmente. Telle hypothèse jetée timidement en l'air passe de bouche en bouche et finit par prendre le caractère d'une assertion sérieuse.

On affirme qu'aujourd'hui, au Conseil des ministres, M. Boulanger compte demander à ses collègues un blanc-seing dans les questions militaires.

Nous nous étions laissé dire même par des républicains que M. Boulanger avait agi jusqu'ici absolument comme s'il avait ce blanc-seing, sans daigner informer ses col-

lègues des mesures qu'il croyait devoir prendre.

Certains ajoutent même qu'il présentera cette réclamation sous forme d'un véritable ultimatum appuyé par une menace de démission.

La Chambre est, pour nous servir d'une expression à la mode, absolument névrosée. Le moindre incident la met en l'air. Avant-hier, à la seule annonce de l'approche des chands de vin, tous les députés quittaient en masse leurs bancs et laissaient le président en tête à tête avec l'orateur interloqué.

Les marchands de vins n'admettent pas qu'on leur refuse le droit de mettre de l'eau dans leur vin et veulent qu'on passe condamnation sur les méfaits de ceux d'entre eux qui ont plus ou moins travaillé à frelater leurs marchandises et à leurrer le bon public. C'est une prétention inadmissible. Et puis, que penser de ces manifestants qui viennent imposer en masse leur volonté aux membres du Parlement? C'est la tradition révolutionnaire qui reprend son cours.

Au milieu des marchands de vins s'étaient glissés un certain nombre de tapageurs qui forment le noyau habituel de tous les meetings ou réunions de perturbateurs de l'ordre. Ils pourrissent bien un jour ou l'autre, ne se contentant pas de rester devant les grilles du Palais-Bourbon, pénétrer à l'intérieur pour appuyer un peu plus vivement leurs revendications. Nous assisterions donc de nouveau au spectacle de ces envahissements d'Assemblées dont des révolutions successives ont laissé le triste souvenir.

Effets de la politique allemande

Le journal russe, Novosti, examinant la situation générale de l'Europe, en constate toute la gravité et fait porter la responsabilité de cet état sur la politique du prince de Bismarck:

« Ce qu'il y a de plus grave, c'est que la conduite provocante de l'Allemagne commence à faire aussi naître des symptômes

alarmants en France. Les relations de ce pays avec la Prusse deviennent moins bonnes, et les Anglais profitent de toutes les occasions pour jeter de l'huile sur le feu. La France ne veut pas la guerre, mais elle veut y être entièrement préparée. Les Anglais font, de leur côté, tout ce qu'ils peuvent pour provoquer une collision en Europe, et on ne peut pas constater sans étonnement que le prince de Bismarck, qui affirme que tous ses efforts ont pour but le maintien de la paix européenne, fait par sa conduite provocante le jeu du marquis de Salisbury. Nous admettons que tout le tapage belliqueux auquel il se livre n'est rien qu'une manœuvre électorale et une menace provoquée par l'immixtion de la France dans les affaires d'Orient, qui a été favorable à la Russie; mais on devrait comprendre à Berlin que la façon dont on joue avec le feu dans cette capitale présente les plus grands dangers.

Il se passera encore du temps avant que la question relative au septennat soit résolue, et si le chancelier continue de jouer son jeu dangereux et d'éveiller des sentiments belliqueux en France et en Allemagne, il est très possible qu'il ne puisse pas, au moment décisif, prévenir une catastrophe et détruire la conviction, déjà très forte aujourd'hui, d'après laquelle le moment est venu d'en finir avec la paix armée, fût-ce au prix de beaucoup de sang.

Nous ne croyons pas que la Russie soit disposée à laisser écraser de nouveau la France, qui constitue le seul contrepoids à une coalition hostile à notre pays. De plus, pour lutter contre l'Autriche, nous n'avons pas besoin de toutes nos forces militaires; une grande partie de nos troupes pourra être échelonnée sur notre frontière du Nord-Ouest.

Ce corps d'observation nous protégera entièrement contre une attaque de la part de l'Allemagne, qui sera obligée de tenir toutes ses forces militaires prêtes à lutter contre la puissante armée française.

Nous pouvons donc profiter entièrement du fruit de nos victoires sur l'Autriche.

90 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie LE CONTUMAX

XXII

Dès ce moment, Richard et Clémence se mirent à entourer Causson d'attentions et de tendresse; ils s'efforçaient de lui faire oublier le passé. Il recevait ces soins avec reconnaissance; il y répondait de son mieux; et cependant il était triste, humble, honteux. Oublier le passé! était-ce possible, pour eux aussi bien que pour lui?

— Mais qu'est-ce que tu fais? lui demandait parfois Richard.

— Moi! rien, faisait-il en tâchant de sourire.

— Voyons, es-tu mécontent de quelqu'un ici?... de moi... ou de ma mère?

— Ah! cher enfant, tu saisis-tu si je vous aime tous deux!

— Peut-être es-tu fâché que je ne travaille pas assez?

— Je l'assure que non.

— Si! c'est cela. Eh bien, tu as raison; je vais travailler avec une ardeur!... J'en étais arrivé, moi aussi, à être mécontent de moi.

En effet, cette longue oisiveté commençait à lui peser. C'était assez d'angoisses et de gémissements comme cela; sa jeunesse et son tempérament reprenaient le dessus; il avait besoin maintenant d'activité, de travail. Chose étrange! pendant ce long repos, son talent, au lieu de diminuer, avait acquis de l'ampleur et de la force. Causson l'approuvait, l'encourageait. Cependant tout venait confirmer ses sombres pressentiments: il était évident que ce passé, auquel il n'était jamais fait allusion, établirait toujours une barrière entre les siens et lui.

Richard affectait plus d'insouciance et de gaieté qu'il n'en éprouvait réellement. Il avait, à certains moments des ennuis, des impatiences, qui perçaient malgré lui.

Ainsi, un jour, il revenait de chez le marquis de Blave, qui lui avait fait une magnifique commande. C'était de quoi se montrer joyeux; au contraire, il était agacé, maussade, et, sur l'observation que lui fit sa mère, il ne voulut pas en convenir. A quelques mots qui lui échappèrent, Causson devina que le marquis l'avait félicité de l'heureuse issue du procès de son père.

Une autre fois, c'était un peintre, un amateur,

qui venait dans l'atelier de Richard, et qui, en voyant Causson, demandait tout bas: — « Quel est donc ce monsieur? — C'est mon père. — Ah!... oui. » Il était question d'autre chose; mais ces deux syllabes avaient serré le cœur de Richard.

Mille circonstances sans cesse renaissantes leur interdisaient l'oubli où ils eussent été heureux de se réfugier. Un simple accident suffisait pour cela, quelquefois une maladresse.

Par exemple, un matin Causson vit Richard, gai ou tout au moins indifférent jusque-là, froncer le sourcil et jeter brusquement dans un coin de l'atelier un journal qu'il lisait. Causson ne dit rien, mais, quand Richard fut sorti, il courut ramasser le journal, et lut, dans le feuilleton, une appréciation des derniers tableaux de son fils. L'article était bienveillant, élogieux d'un bout à l'autre: le critique exaltait, portait aux nues le talent de Richard; mais il y avait cette phrase: « Tout

» artiste de valeur a des ennemis, des ennemis, » nouvelles productions révéleraient quelque » défaillance. Dieu merci, il n'en est rien! Tant » il est vrai que les dures épreuves, qui abattent » les faibles, servent à retremper les forts! » Causson laissa tristement tomber ses bras:

— Et on a aboli la marque! murmura-t-il.

Cependant, ces retours vers le passé ne pouvaient pas abatre complètement Richard. A ces hontes,

à ces ennuis, l'amour d'Antoinette faisait de victorieuses diversions. Ils s'aimaient encore plus qu'autrefois, s'il était possible. Et maintes fois Richard avait rappelé à sa mère que le deuil d'Antoinette était depuis longtemps expiré.

— Sois tranquille, lui dit un jour Clémence, j'irai la voir ce soir, et je lui parlerai de toi.

Ce mariage était depuis longtemps résolu: des événements déplorables avaient seuls pu le retarder. Aussi Antoinette ne dissimula pas le plaisir que lui causaient les paroles de Mme Syramin.

— Seulement, dit-elle, vous savez que ma mère m'a fait jurer autrefois de consulter M. le comte de La Roche-Houais et de me soumettre à ses conseils. Je lui dois de la reconnaissance, d'ailleurs, et je lui parlerai de ce projet.

C'était tout naturel, et Mme Syramin l'embrassa en la quittant. Mais à la visite suivante, elle la trouva triste, affligée:

— Qu'avez-vous donc? lui demanda-t-elle.

— Mon Dieu... rien... Mais M. le comte de La Roche-Houais, à qui j'ai parlé de ce mariage, a paru contrarié. Il a même refusé d'y consentir.

— Refusé! Pourquoi donc?

— Il ne m'a pas dit pourquoi. Peut-être a-t-il en vue quelque parti qu'il voudrait m'imposer. Mais jamais je ne lui obéirai. Je le reverrai, et il comprendra que son refus est déraisonnable.

Clémence dut rapporter cette réponse à Richard.

Cette situation est tellement avantageuse pour nous que nous n'avons absolument aucune raison de renoncer à l'auidité de la France à cause des services imaginaires que nous offre l'Allemagne. Aussi ne croyons-nous pas que la conduite provocante du prince de Bismarck vis-à-vis de la France soit inspirée par l'intention de faire la guerre à cette puissance; nous pensons qu'elle lui est dictée par le désir d'obliger la France à renoncer à suivre en Orient une politique solidaire de celle de la Russie et de mener à bonne fin la campagne électorale entreprise actuellement en Allemagne. Néanmoins la façon d'agir du prince de Bismarck constitue un danger incontestable et très grave pour la paix européenne.»

Cependant, s'il faut s'en rapporter à une dépêche adressée de Vienne au Times, laquelle donne une grande autorité au chancelier, M. de Bismarck ne serait pas aussi puissant qu'on le croit.

Quoi qu'il en soit, au fond, sans nous dissimuler la gravité des choses, il se pourrait que tous ces bruits alarmants répandus avec tant de perfidie par la presse allemande eussent surtout pour origine le désir de M. de Bismarck de ne pas être battu dans les élections pour le Reichstag. Nous l'avons dit, mais voyez plutôt ce qu'écrit la *Gazette de Cologne* :

« Si on évite, en Allemagne, un conflit sur la question militaire, le maintien de la paix est probable, quoiqu'il ne soit pas certain; mais si nous avons une lutte intérieure au sujet de cette question, la guerre sera imminente. Il n'y a pas de doute à ce sujet.

« Si la composition de la majorité négative du 14 janvier ne nous l'avait pas encore prouvé, nous devrions, après avoir étudié la situation politique générale, reconnaître que quiconque rejette le projet militaire du gouvernement veut l'abandon de l'Alsace-Lorraine ou la guerre. »

Il nous paraît que ceci démasque tout-à-fait le jeu du chancelier.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône, avait déposé sur le bureau de la Chambre, le 19 novembre 1886, à la suite du vote d'une pension de 42,000 fr. à M<sup>me</sup> Paul Bert, une proposition ayant pour objet d'allouer une pension minima de 4,000 fr. à la famille de chaque officier, sous-officier et soldat mort au Tonkin ou à Madagascar.

La Commission d'initiative parlementaire vient de conclure à la non-prise en considération de cette proposition. Elle a constaté que son adoption imposerait au Trésor des charges insoutenables.

On a distribué aux députés une proposition de loi de M. Colfavru, député de Seine-et-Oise, ayant pour objet de modifier la division et l'organisation administrative de la France.

M. Colfavru propose de supprimer les arrondissements et les sous-préfets et de manier les conseils de préfecture.

A la suite de leur réunion au Cirque d'Hiver, les marchands de vin, au nombre d'un millier environ, se sont dirigés vers le Palais-Bourbon, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

A l'entrée du Pont de la Concorde, ils ont été arrêtés.

Six d'entre eux ont été autorisés à traverser le pont et à venir présenter leur requête à des membres du Parlement.

Ils demandent une modification dans la législation actuelle.

On lit dans l'Evénement :

« On a parlé d'un entretien qui aurait eu lieu dans un des bureaux de la Chambre entre MM. Fiqolet, Jules Ferry et Clémenceau.

« Nous pouvons dire que M. Keller, député de la droite, était présent à cette conférence où il a été certainement question des impressions du moment et des éventualités qui pourraient se produire.

« Il ne faut pas toutefois exagérer la portée de cet incident, qui a fait constater à M. le président de la Chambre l'union qui existe entre tous les partis sur le terrain national. »

### LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE LYON

Le *Gaulois* prétend qu'il a appris d'une source certaine que le successeur du cardinal Caverot à l'archevêché de Lyon sera M<sup>gr</sup> Foulon, archevêque de Besançon, ancien évêque de Nancy, un des prélats les plus estimés de l'épiscopat français.

Candidat du gouvernement français, il a été agréé par le Vatican.

On télégraphie de Paris au Times :

« J'aurais lieu de croire d'après des renseignements qui me viennent de bonne source et qui, malgré leur laconisme, sont très explicites, que l'Autriche et la Russie ont conclu une entente au sujet de la question bulgare qui ne provoquera plus aucun conflit entre ces deux puissances. »

### LE TÉLÉPHONE ENTRE PARIS ET BRUXELLES

Le *Journal officiel* a publié un décret approuvant la convention pour l'établissement d'un service de correspondance téléphonique entre Paris et Bruxelles qui a été signée, le 4<sup>er</sup> décembre 1886, entre la France et la Belgique.

Suivent un deuxième décret fixant la taxe à 3 fr. par cinq minutes de conversation et un arrêté fixant les conditions du service téléphonique pour les abonnés.

Nous avons annoncé qu'un entretien avait eu lieu entre l'Élysée et le Palais royal de Bruxelles.

M. Grévy, prévenu que le roi des Belges

désirait s'entretenir directement avec lui, s'est exprimé ainsi :

« Je suis heureux que Votre Majesté me donne l'occasion de lui présenter les vœux sincères que je forme pour son bonheur et pour sa santé. »

Le roi Léopold a répondu :

« Je remercie M. le Président de ses compliments et je lui retourne cordialement les vœux. »

C'est là une invention admirable, et j'espère qu'elle sera fort utile au développement des relations entre nos deux pays. »

Le roi Léopold a prié ensuite M. Grévy de féliciter de sa part M. Granet, ministre des postes et des télégraphes.

Il paraît que la voix du roi des Belges arrivait forte et nette à l'Élysée.

### UNE BOÎTE EXPLOSIBLE

Une dépêche de Dijon dit que par un avis anonyme, le procureur de la République de Dijon fut averti qu'au pied de l'un des arbres de la promenade du Parc on trouverait une caisse devant contenir une matière explosive.

Le magistrat donna l'ordre d'envoyer trois agents qui découvrirent, en effet, au lieu indiqué, le colis signalé à son attention.

Cette caisse lui fut apportée, et allait être ouverte quand le commissaire central fit observer qu'il était peut-être imprudent de l'ouvrir sur place, ajoutant qu'il valait mieux l'emporter à l'arsenal. Ce qui fut fait avec de grandes précautions.

Il a fallu toute l'expérience et la prudence des employés pour éviter une explosion.

A peine la caisse fut-elle débarrassée des fils de fer qui l'entouraient, que le couvercle s'enleva en donnant passage à une flamme mêlée d'étincelles qui s'éleva à une certaine hauteur.

Si la caisse avait été ouverte au Parc et sans précaution, le palais tout entier aurait probablement sauté.

## LE DROIT AU FAUX

M. H. de Pène écrit dans le *Gaulois* :

« Les catholiques sont hors la loi. » Cela avait été dit à la Chambre, cela a été prouvé lundi en cours d'assises.

« Un faux n'est plus un faux quand c'est la signature d'un prêtre qui a été imitée. Un faux avéré, dont l'avocat même de la malheureuse qui l'a commis a renoncé à défendre sa clientèle, n'a pu prévaloir sur l'idée préconçue qu'un prêtre était toujours coupable par le seul fait qu'il est prêtre. Annette Harchoux a été acquittée. »

« Les catholiques sont hors la loi. » Voilà qui est entendu. Allez à la messe, vous perdrez votre place si vous en avez une. Célébrez la messe, tout est permis dès lors contre vous. On peut vous voler, vous piller, vous outrager impunément. Et, si on ne le fait pas, c'est générosité pure.

« Les prostituées, en revanche, sont au-dessus de la loi. On sourit à leurs ordures, et, quand elles ont agrémenté d'un des

crimes les plus sévèrement punis par la loi leur existence de vices et de hontes, du moment que c'est une prostituée qui est la coupable et un prêtre qui est la victime, tout est bien.

« Si M. Duval, celui qui a volé et entamé par le feu la maison de M<sup>me</sup> Madeleine Lemaire, au lieu de s'en prendre à l'hôtel d'une artiste de grand talent, avait eu l'opportunité de pratiquer son industrie aux dépens d'un ecclésiastique, il était sauvé. Le jury de la Cour d'assises, au lieu de condamner sa tête, eût été disposé à y poser le laurier.

« Le jury, né galant, est, à ce qu'il paraît, toujours du parti des dames, même quand elles s'appellent Annette Harchoux. Il est du parti qui mange du prêtre, même quand le prêtre est cet abbé Roussel, dont M<sup>me</sup> Laguerre, le défenseur de la fausseté, en même temps qu'il semblait abandonner la cause de sa cliente — qu'il a gagnée — a dû saluer avec respect « l'œuvre philanthropique », en la tirant à part du débat.

« Les catholiques sont hors la loi. » « La France radicale est hors la justice et le bon sens. Elle nous le montre tous les jours plus clairement. L'affaire de M<sup>me</sup> Annette Harchoux, si indignement appelée, au mépris de toute vérité et de toute convenance : l'affaire de l'abbé Roussel, afin que, dès le premier jour, les aboyeurs du boulevard dictassent son verdict au jury, n'est qu'un triste épisode de plus dans l'histoire de notre abaissement et de notre vertige. »

## Bibliographie.

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la quatrième série des MYSTÈRES DU LA FRANC-MAÇONNERIE, dévoilés par Léo Tazil, vient de paraître.

En voici le sommaire : Gravures. — 1<sup>o</sup> La Chaîne d'union, cérémonie intime des Loges. — 2<sup>o</sup> Le signe de détresse; épisode maçonnique du capitaine Mac-Kinsty et du guerrier Brandt. — 3<sup>o</sup> La voûte d'acier; bonheurs rendus à un chevalier Kadosch. — 4<sup>o</sup> Initiation du Maître Secret (4<sup>o</sup> degré). — 5<sup>o</sup> Le Maître Parfait (5<sup>o</sup> degré) conduit par le Schereb-iah au tombeau du Respectable Hiram. Texte. — Suite de l'initiation au grade de Maître; allocation du président de la Chambre du Milieu; aspect politique de la légende d'Hiram. — Discours du Vénérable Orateur; la légende complète sous ses deux aspects secrets; Lucifer-Eblis, ange de lumière et esprit du feu, est le père de Cain et l'inspirateur de la Maçonnerie; Tubalcain; la descente d'Hiram aux enfers; l'architecte du temple est assassiné; Balkis devient « la Veuve. » — Clôture de la Séance. — Catéchisme du Maître. — Impression de l'initié Maître; rapport aux chefs occultes. — Elections des Loges; fraternité du corsaire espagnol; le franc-maçon anglais et son frère l'anthropophage (légende). — Banquets secrets des Loges.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Editeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Concert de l'Harmonie Saumuroise  
Au théâtre de Saumur, le Dimanche 13 février 1887, à 8 heures du soir.

On nous communique le programme du grand Concert, offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Souscripteurs, sous la direction de M. GOUBEAULT, ex-violon solo de l'Association artistique d'Angers, chef de musique de l'Harmonie Saumuroise, avec le concours de :

M<sup>lle</sup> JENNY HOWE, de l'Opéra, officier d'Académie; MM. Jimenez, violoncelliste; Goubault, violoniste; Renault, violoniste; Denis, comique; Meiners, pianiste, et de plusieurs amateurs de Saumur.

Voici cet attrayant programme :

- 1<sup>re</sup> PARTIE
1. Poète et Paysan, ouverture, par l'Harmonie Saumuroise (SUPPÉ).
  2. Les Jeunes filles aiment les fleurs, chansonnette, par M. DENIS, paroles de L. Carre (musique de TAC COEN).
  3. Larghetto pour violoncelle, par M. JIMENEZ (MOZART).
  4. Air du Cid, par M<sup>lle</sup> JENNY HOWE (MASSENET).
  5. Table d'hôte, monologue, par M. G. (L<sup>rs</sup> BOGEX).
  6. Le Lac de Côme, fantaisie pour violoncelle, par M. JIMENEZ (SERVAIS).
  7. Symphonie pour deux violons, par MM. RENAULT et GOUBEAULT (ALARD).
  8. Patrie, par M<sup>lle</sup> JENNY HOWE, avec accompagnement de violoncelle et piano (FRANZ ABOT).

qui s'indigna, s'irrita. Peut-être comprenait-il le véritable motif du refus du comte, qui ne voulait pas qu'Antoinette épousât le fils d'un faussaire.

Quant à Causson, il n'eut pas le plus léger doute à cet égard.

— Oui, c'est cela ! se dit-il, et pas autre chose. Ah ! je comprends jusqu'à un certain point ce refus, ce dédain; mais non de la part de M. le comte de La Roche-Houais.

Et, sans faire part de ses projets à Clémence et à Richard, il sortit et se dirigea vers la rue de l'Université, où demeurait le comte.

L'hôtel de la rue de l'Université n'appartenait pas au comte de La Roche-Houais, mais au vicomte son fils: il faisait partie du patrimoine de la comtesse, auquel le vieux dissipateur n'avait pu toucher. Le comte y occupait un vaste appartement au premier. C'était en quelque sorte sa demeure officielle, car il avait un autre appartement secret rue de la Chaussée-d'Antin: il fallait bien que ce septuagénaire continuât sa vie de jeune homme. Le vicomte, du reste, lui servait une pension, comme on fait avec les fils de famille. Cette intervention de rôles n'empêchait pas le vicomte de le plus profond respect. L'existence de l'un était aussi digne que celle de l'autre l'était peu, et cependant jamais ce fils soumis ne se fut permis une allusion aux faiblesses et aux désordres du

vieillard.

Comme Causson approchait de l'hôtel, il vit Richard qui en sortait. Il courut à lui.

— D'où viens-tu ? lui demanda-t-il.

— Peu importe, dit Richard d'un ton brusque.

Il voulut s'éloigner; mais Causson le retint impérieusement. Lui aussi, il était irrité, et il y avait dans sa voix et son attitude une énergie que Richard ne lui connaissait pas.

— Tu sors de cet hôtel. Tu viens de parler au comte de La Roche-Houais ? demanda-t-il.

— Oui.

— Pourquoi allais-tu le voir ?

— Pour l'entretenir d'Antoinette, pour lui demander, puisqu'il a des droits sur elle, quel motif l'empêche de consentir à ce mariage.

— Est-ce que tu ne le soupçonnes pas ce motif ? — Peut-être...

— Et maintenant, tu sais exactement à quoi t'en tenir ? Tu as parlé à M. de La Roche-Houais, et il t'a dit crûment la raison de son refus ?

Richard baissa les yeux et ne répondit pas.

— Oui, continua Causson, je vois la scène d'ici. Tu t'enquiers timidement. Le comte se redresse de toute sa hauteur et laisse tomber ces mots : Monsieur, quand on a le malheur d'être le fils d'un faussaire. C'est cela, hein ?

Richard continua à garder le silence.

— Quelle misère ! poursuivait Causson. Et toi,

là-dessus, tu baisses la tête, et, sans répliquer, tu sors humblement, désespéré, honteux, furieux, me maudissant, moi qui suis cause de ton malheur. Est-ce vrai ? Voyons, réponds-moi.

— Oui, dit Richard péniblement, c'est vrai.

— Très bien ! fit Causson. Ainsi cet homme a eu la lâcheté, l'audace de te reprocher ma honte ! Il n'a pas eu le moindre ménagement, pas même un peu de pitié. Eh bien, je vais ployer son orgueil, moi ! Ah ! il fait le fier... Viens !

— Où donc ? dans cet hôtel ?

— Mais oui, pardieu !

— Non, je ne veux pas... jamais !

— Je te l'ordonne. Viens ! et ne baisse pas la tête. Nous pouvons marcher de pair avec ces gens-là.

Il prit Richard par le bras et l'entraîna avec lui dans l'hôtel.

— M. le comte de La Roche-Houais, demanda-t-il à un valet.

— M. le comte ne peut pas recevoir.

— Vous vous trompez. M. le comte me recevra parfaitement. Portez-lui ma carte.

Le valet obéit et revint, une minute après, avec la mine insolente d'un laquais qui va chasser un vsgabond.

(A suivre.)



# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre (près l'Église),

SAUMUR

Le propriétaire des Magasins A LA VILLE DE PARIS vient de traiter deux affaires surprenantes de Bon Marché, en **TOILES DE FIL, TOILES DE COTON ET MOUCHOIRS DE POCHE.**

Désirant mettre ces Affaires en vente immédiatement, le temps lui manque pour envoyer des circulaires. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui veulent faire des Achats dans ces Articles, qu'à partir du

**Samedi 5 Février courant,**

il leur offrira des Toiles et des Mouchoirs de poche à des prix inconnus de BON MARCHÉ. Les acheteurs ont intérêt à venir se renseigner et comparer : ils y trouveront un très grand avantage.

## ACTE DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seings privés, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1887, enregistré à Saumur le 18 janvier 1887, n° 160, r<sup>e</sup>, case 4, il a été formé une société en nom collectif entre MM. **ACHILLE GIRARD** et **JEAN FLONNEAU**, pour l'exploitation du commerce de *Faïence et Verrerie* à Saumur.

La raison sociale est : **Achille Girard et Co.**

Cette association est faite pour une durée de dix années, qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1887.

Conformément à la loi, dépôt a été fait du sous seing aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix de Saumur.

Signé :  
**GIRARD (Ach.) et Co.**

Etude de M<sup>e</sup> **PINAULT**, notaire à Saumur.

## A AFFERMER

En bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Pour entrer en jouissance en 1887,

Le dimanche 27 février 1887, à 4 heures,

En la Mairie de Saint-Lambert-des-Levés,

**La Ferme de la Gagnerie**

Occupée par le sieur Meschine-Raguin,

Située communes de Saint-Lambert, Vivy et Allonnes;

Comprenant : bâtiments, terres et prés, le tout contenant environ 29 hectares 66 ares 24 centiares.

Une grande partie des terres à la porte de Saumur peut être cultivée en jardins.

On pourra traiter, avant le jour indiqué, en s'adressant à M. **GUENY-VEAU**, propriétaire au château de la Salle, près Montreuil-Bellay, ou à M<sup>e</sup> **PINAULT**, notaire. (63)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

**GRANDE MAISON**

Occupée par M. **Chaussepied**, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. **GAGNEUX**, propriétaire à Presles. (50)

## A LOUER

**Grande Cave et Maison**

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve **Antoine Poirou**. (69)

Etude de M<sup>e</sup> **LE BARON**, notaire à Saumur.

## A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

S'adresser à M<sup>e</sup> **LE BARON**, notaire, ou à M<sup>me</sup> **GRILLE**, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. **Louis DUVAU** aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

**Vins blancs** des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

**Vin rouge nouveau** à 80 francs;

**Vin rouge supérieur** à 100 francs;

**Vin rouge vieux, couleur foncée**, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

## VOLIÈRE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. **ROUSSEAU** prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour gérer promptement :

**Scelmes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,**

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. **PAJOT**.

Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :

Brosserie, Cirage pour harnais,

Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais;

Encastrique pour parquets et le

**Chromo** extra siccatif pour carrelage;

Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

## AU PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

## AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



## MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures  
Literie — Sièges — Tentures  
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

## LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> **Julie GOURAUD**

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

## ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

## JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

## RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

**Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille**

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. **RUECHE** garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de **PAUL GODET**.

## LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

**CH. FAY**, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIR

Certifié par l'imprimeur soussigné.